



## SOIXANTE-DOUZIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ

Mai 2019

Point 12.3 de l'ordre du jour provisoire

### **Ressources humaines pour la santé – Code de pratique mondial de l'OMS pour le recrutement international des personnels de santé : troisième cycle de notification nationale**

Nous vous remercions de l'occasion qui nous est donnée d'intervenir au nom du Conseil international des infirmières (CII).

Le CII respecte et soutient le droit des infirmières à s'épanouir professionnellement et à améliorer les conditions dans lesquelles elles vivent et travaillent.

Les migrations internationales ont augmenté récemment de façon considérable, constituant de vrais défis politiques en termes de santé, d'éducation, d'immigration et de réglementation. Le recrutement d'infirmières contraire à la déontologie compromet la capacité de certains pays à soutenir le renforcement des systèmes de santé et à assurer un accès universel à des soins de santé de qualité et retarde les mesures locales qui amélioreraient le recrutement, le maintien en poste et la planification efficace des ressources humaines.

Face à l'accroissement des besoins de soins de santé résultant de forces telles que le vieillissement de la population et l'augmentation des MNT, les pays se doivent d'investir dans des effectifs infirmiers autosuffisants au niveau national, autour d'un noyau stable d'infirmières formées localement et sur des stratégies de maintien en poste, tout en saluant et en appréciant l'apport des infirmières internationales. Le CII exhorte les organismes publics, en collaboration avec les infirmières, à élaborer et à adopter des pratiques de recrutement réglementées et déontologiques, ainsi qu'une planification efficace des ressources humaines et des stratégies de gestion et de perfectionnement.

Des politiques et une planification efficaces des personnels de santé supposent une base factuelle solide. En tant que tel, le CII encourage les États Membres à mettre en place / à renforcer et à maintenir des systèmes d'information transparents sur les personnels de santé, y compris la migration du personnel de santé.

Le CII est ravi de collaborer avec l'OMS à l'élaboration du tout premier rapport sur l'état des soins infirmiers dans le monde, qui brossera un tableau global des effectifs infirmiers et éclairera la politique nationale sur le renforcement des soins infirmiers. Nous exhortons les Ministères de la santé à soutenir, à un stade précoce, l'élaboration du rapport et la contribution active des infirmières leaders.

---

ICN • CIE • CII

3, place Jean-Marteau, 1201 Geneva - Switzerland - Tel.: +41 22 908 01 00  
Fax: +41 22 908 01 01 - e-mail: [icn@icn.ch](mailto:icn@icn.ch) - web: [www.icn.ch](http://www.icn.ch)



Le CII remercie le Secrétariat de l'appui qu'il apporte aux États Membres qui ont demandé un appui technique pour la mise en œuvre du Code.

Pour finir, nous félicitons les États Membres qui ont soumis des rapports nationaux et demandons instamment à ceux qui ne l'ont pas d'agir en vue de la prochaine série de rapports.

Je vous remercie de votre attention.